



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2016

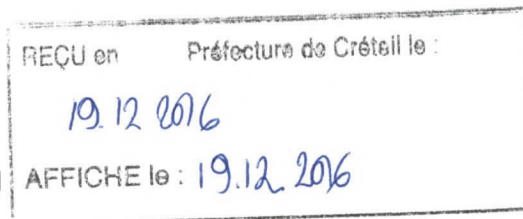
L'an deux mille seize, le quinze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le huit décembre deux mille seize par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 33 membres,

Mme ROYER,
M. CARTIGNY, Mme CHARRON, M. VERGNE, Mme WOITIEZ, Mme DESCATEAUX, M. BONHOTE, Mme DAVID, M. BERRUEZO, Mme ROUSSELIN, Mme RAYNAUD, M. COUTURE, M. GOUX, Mme MARETHEU, M. CARREZ, M. ETIENNEY, Mme HOUDOT (*ayant donné pouvoir à M. COUTURE à partir du point n°18*), M. PAVIE, Mme CANALES, M. DUHAMEL, Mme DEBOCK, M. SCHREIBER, Mme VASQUEZ, M. BAZIN DE JESSEY, Mme LEVY, M. ARDOIN, Mme DE AGUIAR, M. BUGEJA, Mme BRANES, M. FLOIRAC, M. PEYLET, M. MOUGE, M. LEDION.

Excusé(s) :

- . M. MARC ayant donné pouvoir à M. CARTIGNY
- . MME NOIRET ayant donné pouvoir à M. PAVIE
- . MME CALVEZ ayant donné pouvoir à MME DEBOCK
- . M. CABAL ayant donné pouvoir à M. SCHREIBER
- . M. LEWANDOWSKI ayant donné pouvoir à MME CHARRON
- . M. TERRIBLE n'ayant pas donné pouvoir



Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121. 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et procédé à l'appel nominal, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : M. SCHREIBER.

Ces formalités remplies,

Mairie du Perreux-sur-Marne – Registre des délibérations
DEL DST 161215 019

OBJET : Instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur compris entre le boulevard d'Alsace Lorraine, le boulevard de Fontenay, la rue des Villemains, la rue Pierre Grange et le boulevard Raymond Poincaré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 424-1,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 juillet 2016 et notamment l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 « Rond-point du Général Leclerc »,

Considérant la localisation stratégique du secteur situé en entrée de ville et à proximité du futur pôle intermodal de Val de Fontenay et considérant son fort potentiel de développement,

Considérant l'OAP n°1 « Rond-point du Général Leclerc » visant à :

- engager une stratégie de développement économique afin d'augmenter le ratio habitat/emploi ;
- s'inscrire dans la dynamique globale de développement du pôle tertiaire de Fontenay-sous-Bois et développer le tissu économique du Perreux-sur-Marne ;
- affirmer une mixité fonctionnelle au sein des quartiers ;
- garantir l'accessibilité piétonne à travers la création d'espaces publics de qualité ;
- permettre une liaison avec le nouveau pôle multimodal de la gare de Val de Fontenay ;
- améliorer la qualité urbaine du secteur d'entrée de ville.

Considérant les réflexions en cours sur la commune de Fontenay-sous-Bois et les perspectives de mutation des zones frontalières, en particulier celle de la zone d'activité dite « des marais »,

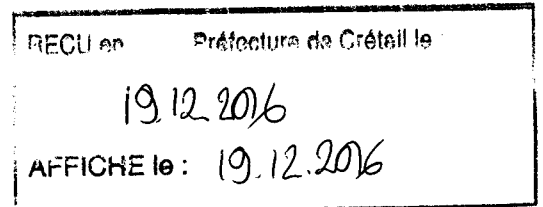
Considérant la nécessité de réaliser une étude sur l'aménagement du secteur du rond-point du Général Leclerc afin de poursuivre les réflexions déjà engagées sur la programmation à mettre en œuvre sur ce secteur,

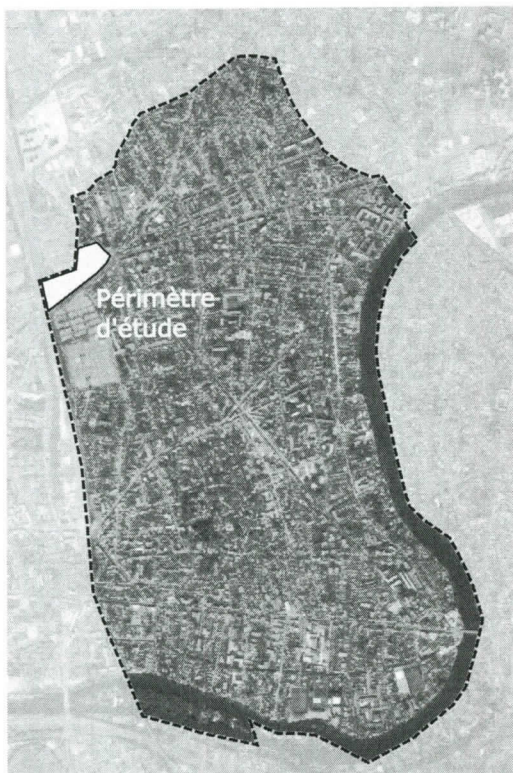
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 29 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 1er décembre 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **Décide** de prendre en considération la nécessité de procéder à la mise à l'étude de l'aménagement du secteur du rond-point du Général Leclerc,

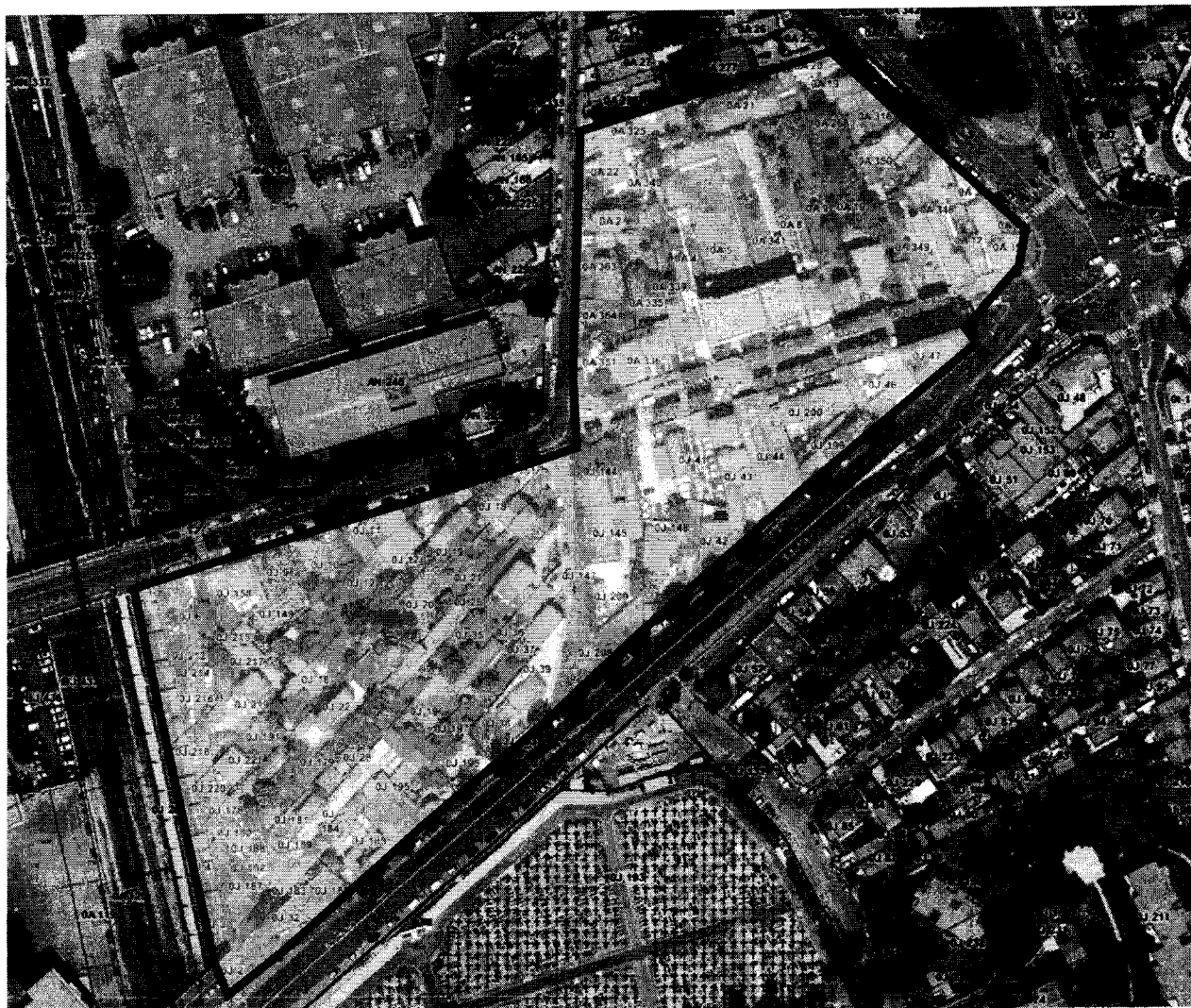




Parcelles concernées :

- A 2	- A 336	- J 11	- J 43	- J 185	- J 217
- A 4	- A 339	- J 12	- J 44	- J 186	- J 218
- A 5	- A 340	- J 16	- J 46	- J 187	- J 219
- A 8	- A 341	- J 17	- J 47	- J 188	- J 220
- A 9	- A 348	- J 18	- J 144	- J 189	- J 221
- A 10	- A 349	- J 19	- J 145	- J 191	- J 233
- A 12	- A 350	- J 20	- J 147	- J 195	
- A 14	- A 351	- J 21	- J 148	- J 196	
- A 18	- A 355	- J 22	- J 149	- J 197	
- A 19	- A 356	- J 25	- J 151	- J 198	
- A 20	- A 363	- J 28	- J 158	- J 199	
- A 21	- A 364	- J 32	- J 177	- J 200	
- A 22	- J 2	- J 35	- J 178	- J 208	
- A 268	- J 3	- J 36	- J 179	- J 209	
- A 316	- J 4	- J 37	- J 180	- J 212	
- A 319	- J 5	- J 38	- J 181	- J 213	
- A 325	- J 6	- J 39	- J 182	- J 214	
- A 334	- J 9	- J 41	- J 183	- J 215	
- A 335	- J 10	- J 42	- J 184	- J 216	

REQU en	Préfecture de Créteil le :
19.12.2016	
AFFICHE le :	19.12.2016



REÇU en Préfecture de Créteil le :
19.12.2016
AFFICHE le : 19.12.2016

- **Décide** d'instaurer un périmètre d'études conformément au plan et à la liste des parcelles ci-annexés,
- **Dit** qu'en application de l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme, le sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreux l'exécution du projet d'aménagement,
- **Autorise** Madame le Maire ou ses adjoints délégués à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

REÇU en	Préfecture de Créteil le :
	19.12.2016
AFFICHE le :	19.12.2016

Et ont les membres présents
Signé au registre après lecture,
Pour extrait conforme,


Le Maire
Christel ROYER